

Date de la convocation : 11 février 2022

Nombre de délégués en exercice : 66

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAGNAU, Frédéric CLABÉ, Jean-Marc DENAX, Bernard DUPONT, Claude FERRATO, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Daniel LACRAMPE, Philippe LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Fernand MARTIN, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Jean-Louis PERES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Valérie RAMEAU, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Eric SAUBATTE, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Délégués suppléants :

Jackie PEDURTHE (a suppléé Bernard PEYROULET), Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Francis PEES), Michel MINVIELLE (a suppléé Jean-Marie BERCHON), Victor DUDRET (a suppléé Véronique LIPSOS-SALLENAVE), Gérard DUCOS (a suppléé Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Bruno BOURDAA (a suppléé Francis ESCALÉ), Charles PELANNE (a suppléé Isabelle LAHORE), Maryse PAYBOU (a suppléé Marlène LE DIEU DE VILLE), Béatrice JOUHANDEAUX (a suppléé Josy POUHEYTO)

Etaient excusés :

Michel CAPERAN, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE.

Etaient absents :

Henri BELLEGARDE, Michel BERNOS, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Katty BROGNOLI, Françoise COURBIN, Jean-Yves COURREGES, Marc DUFAU, Emmanuel HANON, Claude LACOUR, Sandrine LAFARGUE, Jean-Yves LALANNE, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Didier REY, Martine RODRIGUEZ, Raymond VILLALBA.

Secrétaire de séance : M. Michel OLIVÉ

N°1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs,

Malgré le contexte sanitaire, la mise en œuvre du plan d'actions du Pays de Béarn pour le compte de ses membres a pu être conduite en 2021. Les orientations budgétaires ici dressées pour 2022 s'inscrivent dans la continuité des actions engagées, ayant pour la plupart une dimension pluriannuelle.

Ces orientations sont mises au débat.

A / BILAN 2021 : Mise en œuvre des actions déléguées au Pays de Béarn par ses membres

Le plan d'actions du Pays de Béarn est structuré autour de trois axes de travail comme développé ci-après. Certaines actions ont abouti en 2021, d'autres ont été amorcées et leurs prolongements en 2022 sont proposés au débat (B/).

Axe 1 - Promouvoir

La promotion de l'identité béarnaise au service d'une attractivité accrue du territoire est affirmée comme une priorité pour faire connaître le Béarn en valorisant sa diversité, véritable atout en termes d'attractivité démographique et économique. Cette dynamique nécessite de révéler et d'explicitier les richesses, parfois méconnues, du territoire.

Trois champs d'intervention sont investis par le Pays de Béarn dans ce cadre. Conformément aux orientations prises pour 2021, les actions suivantes ont abouti ou ont été engagées :

1 - La promotion territoriale et la communication

- Sortie et diffusion de l'ouvrage photographique promotionnel *Béarn secret* ;
- Présentation au public de l'exposition *Portrait sensible du Béarn* et tournée dans les territoires ;
- Conduite des premiers reportages vidéo (diffusion 2022) ;
- Aboutissement du site internet du Pays de Béarn (ouverture février 2022) ;
- Finalisation du *Portrait singulier du Béarn* conduit par le Conseil de développement, première brique pour l'élaboration d'une future marque territoriale ;
- Réalisation d'une étude de notoriété du Béarn auprès des publics et territoires cibles.

2 - L'enseignement supérieur et la recherche

- Réalisation de l'état des lieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en partenariat avec l'AUDAP ;
- Lancement du schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et recrutement du cabinet Strasbourg Conseil.

3 - La valorisation de l'identité culturelle et du patrimoine

- Pilotage et coordination du projet LHIVES (programme européen SUDOE), porté par le Pays de Béarn en tant que chef de file et relatif à la valorisation du patrimoine culturel immatériel. Finalisation de la phase 1 de diagnostic, restitué dans le cadre d'un séminaire transnational organisé au Portugal avec les neuf partenaires du programme ;
- Aboutissement d'un préprogramme de valorisation et de développement de l'identité culturelle béarnaise en partenariat avec le Département des Pyrénées-Atlantiques et intégrant les contributions du Conseil de développement.

Axe 2 - Développer

Le Béarn apparaît comme l'échelle pertinente pour révéler la complémentarité des approches, les potentialités de développement ainsi que pour animer les réseaux d'acteurs dans un état d'esprit où l'expérimentation a toute sa place.

Trois champs d'intervention sont investis par le Pays de Béarn dans ce cadre. Conformément aux orientations prises pour 2021, les actions suivantes ont abouti ou ont été engagées :

4 - Le développement industriel et développement économique numérique

- Animation et suivi du contrat territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes. Près de 350 personnes publiques et privées mobilisées dans le cadre de la démarche ;
- Partage des résultats de l'étude technico-économique visant la structuration d'une filière hydrogène. Réalisation d'une étude de faisabilité complémentaire ayant permis de répondre dans les délais aux appels à projets de l'ADEME et de la Région Nouvelle-Aquitaine « écosystèmes territoriaux ». Finalisation et validation du livre blanc « Pyrénées Hydrogène », établissement de la stratégie du territoire à court et moyen termes ;
- En partenariat avec Business France, conduite de deux études sectorielles visant des démarches de prospection exogène ciblées s'agissant des filières Hydrogène et SportTech. Parallèlement, accompagnement des intercommunalités pour la labellisation « sites industriels clés en main » en partenariat avec Business France, les agences régionales et Invest in Pau Pyrénées ;
- Aboutissement, validation et engagement d'un plan d'actions en matière de gestion prévisionnelle des emplois industriels et des compétences. Parallèlement, le territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « transitions collectives » : mobilisation des partenaires pour favoriser les passerelles inter-entreprises ;
- Avec le soutien de l'ANCT, lancement d'une étude relative à la DATA industrielle à l'échelle du territoire d'industrie (restitution premier semestre 2022) ;
- Coordination du comité de suivi des industriels du territoire et développement d'une plateforme numérique collaborative ;
- Etat des lieux et installation d'un réseau des tiers-lieux, existants ou en projet, à l'échelle du Béarn en partenariat avec la « fabrique de territoire » SERNAM.

5 - L'économie touristique et de montagne

- Mobilisation et animation du réseau d'acteurs publics du tourisme : prolongement de la démarche de schéma d'accueil et de diffusion de l'information à l'échelle du Béarn et élaboration d'un premier plan d'actions (restitution printemps 2022) ;
- Engagement d'un travail visant la contribution commune des huit intercommunalités dans le cadre de la révision du schéma départemental touristique (restitution printemps 2022) ;
- Mémorial du camp de Gurs : réalisation des analyses foncières et urbanistiques réglementaires, installation du comité scientifique présidé par Claude Laharie, recrutement du bureau d'études Scarabée pour l'élaboration du projet scientifique et culturel, mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux impliqués.

6 - Le développement rural et l'économie agricole

- Projet alimentaire et territorial : aboutissement de la phase de diagnostic, réponse pour le compte des intercommunalités membres à l'appel à projets du plan de relance, animation d'un travail de prospective en partenariat avec la chambre d'agriculture et pour le compte du Conseil de développement, accompagnement des projets d'échelle Béarn interpellant l'ensemble des intercommunalités (SCIC ceinture verte, collectif fermiers) ; recrutement du bureau d'études Ceresco pour l'élaboration du plan d'actions (restitution du plan d'actions premier semestre 2022) ;
- Pour les Groupes d'Action Locale (GAL) de Lacq-Orthez/Béarn des Gaves et Grand Pau : aboutissement des programmation Leader 2014-2020, lancement des évaluations et candidatures pour une enveloppe complémentaire.

Axe 3 - Anticiper

Une vision stratégique commune de l'aménagement du territoire et de ses enjeux de développement peut se construire au regard des intérêts métropolitains partagés, optimisant l'existant, bougeant parfois les cadres pour mieux faire aujourd'hui et préserver les capacités à faire demain.

Trois champs d'intervention sont investis par le Pays de Béarn dans ce cadre. Conformément aux orientations prises pour 2021, les actions suivantes ont abouti ou ont été engagées :

7 - Les transitions écologique et énergétique

- Conduite du projet « La nuit sous un autre jour », relatif à la maîtrise de l'éclairage nocturne et avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine (candidature retenue dans le cadre de l'appel à projets « Nature et transitions »). Partenariat établi avec le SDEPA et conduite conjointe de la phase de diagnostic ;
- Accompagnement des huit intercommunalités pour le déploiement conjoint des plateformes de rénovation énergétique de l'habitat. Animation du réseau des plateformes, existantes ou en projet, pour réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Mobilisation du plan solidarité crise lors des inondations de décembre 2021.

8 - Prospective et aménagement du territoire

- Finalisation de l'évaluation du SCoT du Grand Pau et prescription de sa révision. Définition et validation de la méthodologie de révision ;
- Alimentation d'un entrepôt de données et développement de l'outil partagé avec les intercommunalités d'observation territoriale ;
- Animation des échanges relatifs au fonctionnement territorial (dynamiques socio-démographiques, pratiques au quotidien, socle géographique) ayant permis d'identifier et de partager les enjeux et défis à relever en matière d'aménagement du territoire ;
- Préparation des éléments méthodologiques pour le lancement d'une démarche de prospective territoriale initiée par le Conseil de développement.

9 - Mobilités et accessibilité

- Accompagnement du syndicat Pau-Béarn-Pyrénées Mobilités dans l'étude du scénario d'extension du syndicat : rencontres bilatérales avec les six intercommunalités impliquées, précision du scénario d'amélioration de l'offre de services de mobilité, approfondissement des études financières sur la base d'un scénario prudentiel.
- Poursuite de l'élaboration du Livre blanc de la mobilité en Béarn pour fixer une ambition commune en matière de mobilité-accessibilité du territoire et poser le cadre d'une future négociation avec les partenaires et les cadres contractuels afférents (CPER, Région Nouvelle-Aquitaine).

Axe transversal – Politiques contractuelles, coopérations et partenariats

- Animation du Conseil de développement : animation des groupes thématiques, réflexion en cours pour la mise en œuvre d'une démarche de prospective Béarn, création d'un "Conseil de développement de la jeunesse", contribution au futur programme d'actions linguistique et culturelle du Pays de Béarn, animation des ateliers pour la contribution au Projet Alimentaire Territorial, finalisation du portrait singulier du Béarn.
- Validation d'un volet territorial "Pays de Béarn" dans la convention-cadre Etat-Région du CPER 2021-2027. Elaboration d'une candidature par la mobilisation des groupes de travail "politiques contractuelles" et "aménagement-prospective" afin d'approfondir l'argumentaire auprès de l'Etat et de la Région.
- Parallèlement, veille sur les autres dispositifs contractuels (CRTE, programmes européens territorialisés, contrat de développement et de transition) et accompagnement des intercommunalités qui l'ont souhaité.

B / PERSPECTIVES 2022 :

En 2022, les actions d'ores et déjà engagées seraient poursuivies et amplifiées. D'autres actions peuvent émerger des travaux en cours.

Axe 1 : Promouvoir

1 - La promotion territoriale et la communication

- Partage avec les élus et développement du *Portrait singulier du Béarn* réalisé par le Conseil de développement ;
- Après partage des résultats de l'étude de notoriété aboutie en 2021 et en relation avec la démarche de prospective territoriale engagée, recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la marque du territoire (2022-2023) ;
- Alimentation permanente du site internet (février 2022) par la mise en ligne régulière d'articles accompagnés de différents médias, dans le but de mieux connaître le Béarn d'une part, et de valoriser les actions du Pays de Béarn d'autre part ;
- Prolongement des campagnes photographiques et de spots vidéo visant à faire mieux connaître le territoire et ses acteurs pour une diffusion via le site internet notamment ;
- Poursuite de la tournée dans les territoires de l'exposition *Portrait sensible* ;
- Préparation de la réalisation d'autres ouvrages promotionnels.

2 - L'enseignement supérieur et la recherche

- Aboutissement du schéma local et définition d'un plan d'actions en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Béarn ;
- Actions de lobbying et développement des partenariats visant l'élargissement du spectre des formations supérieures en Béarn ;
- Le cas échéant, élaboration d'une convention annuelle et de partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour à l'échelle du Béarn.

3 - La valorisation de l'identité culturelle et du patrimoine

- Aboutissement du plan d'actions en faveur de la socialisation de la langue et de la culture en Béarn (juin) et mise en œuvre des premières actions, le cas échéant ;
- Coordination du projet transnational SUDOE relatif à la valorisation du patrimoine culturel immatériel : phases d'aboutissement d'un « guide de bonne pratique » et de lancement d'une expérimentation concrète en Béarn (ainsi que sur l'ensemble des territoires espagnols, portugais et français partenaires).

Axe 2 – Développer

4 - Le développement industriel

- Poursuite puis évaluation du contrat territoire d'industrie qui prendra fin en juin 2022. Le cas échéant, candidature à une deuxième génération de contrat ;
- Pyrénées Hydrogène : organisation d'un événement d'ampleur sur les enjeux de la filière (mars) et, selon les résultats de la candidature à l'appel à projets « écosystèmes territoriaux », poursuite de l'accompagnement des projets industriels et de mobilité de court terme ;
- Installation et animation du réseau d'acteurs économiques du Béarn impliqués sur des actions relatives à l'attractivité économique du territoire ;
- Conduite et coordination du programme multi-partenarial de gestion prévisionnelle des emplois et compétences ;
- Avec le soutien de l'ANCT, aboutissement de l'étude relative à la DATA industrielle à l'échelle du territoire d'industrie ;
- Coordination du comité de suivi des industriels du territoire et développement de la plateforme numérique collaborative Wudo ;

- Animation du réseau des tiers-lieux, existants ou en projet, à l'échelle du Béarn en partenariat avec la « fabrique de territoire » SERNAM. Le cas échéant, déploiement d'une offre de services à l'attention des tiers-lieux.

5 - L'économie touristique et de montagne

- Finalisation de la contribution commune des intercommunalités béarnaises à la révision du schéma départemental touristique ;
- Elaboration d'une convention de partenariat entre le Département et le Pays de Béarn en matière d'économie touristique, le cas échéant ;
- Finalisation du schéma d'accueil et diffusion de l'information touristique et du programme d'actions multi partenarial et pluriannuel correspondant ;
- Mémorial du Camp de Gurs : aboutissement du projet scientifique et culturel (premier semestre) et préparation du lancement du dialogue compétitif et de l'analyse juridico-économique (second semestre).

6 - Le développement rural et l'économie agricole

- Aboutissement du plan alimentaire territorial, du programme d'actions multi partenarial et pluriannuel correspondant. Objectif de labellisation de la démarche par le ministère de l'agriculture en 2022 ;
- Conduite des programmes Leader des GAL Lacq-Orthez/Béarn des Gaves et Grand Pau, dont mobilisation des enveloppes complémentaires sollicitées si obtenues ;
- Élaboration des candidatures aux programmes relatifs aux fonds européens territorialisés 2021-2027 pour les territoires de contractualisation qui auront souhaité mobiliser l'ingénierie du Pays de Béarn (échéance juin).

Axe 3 – Anticiper

7 - Les transitions écologique et énergétique

- Conduite du projet « La nuit sous un autre jour », sélection de 40 communes pilotes pour un accompagnement dans la phase d'expérimentations. Actions d'animation et de sensibilisation sur le sujet de l'éclairage nocturne sur chaque territoire intercommunal ;
- Contribution à la stratégie « Neutralité carbone » portée par la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, le cas échéant ;
- Définition d'un plan d'actions en faveur de la transition énergétique, du déploiement de la production en énergies renouvelables du territoire, le cas échéant.

8 - Prospective et aménagement du territoire

- Prolongement des échanges inter-Communautés pour partager et préciser les enjeux et défis territoriaux identifiés en 2021 ;
- Engagement d'un travail de recherche-action avec l'école d'architecture de Bordeaux sur le thème « Habiter le Béarn » ;
- Lancement de la démarche de prospective territoriale proposée et préparée par le Conseil de développement. Recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour ce faire, le cas échéant ;
- Conduite de la révision du SCOT du Grand Pau.

9 - Mobilités et accessibilité

- Aboutissement d'un livre blanc des mobilités en Béarn qui, au-delà des enjeux de mobilités internes, vise à asseoir un positionnement en matière d'accessibilité « grand territoire.

Axe transversal – Politiques contractuelles, coopérations et partenariats

- Conduite d'une auto-évaluation de la démarche du Pays de Béarn 2018-2021 (premier trimestre) pour parfaire le programme d'actions conduit et préciser les attentes communes des intercommunalités ;
- Mise en œuvre du volet territorial du CPER si accordé par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat ;
- Accompagnement à la refonte des contractualisations intercommunautaires, à la carte et si souhaité (contrats de développement et de transition, contrats opérationnels de mobilité notamment) ;
- Suivi et animation des travaux du Conseil de développement en lien avec les actions proposées ci-dessus.

C / COUT DE FONCTIONNEMENT EN 2022 :

I – DEPENSES

Frais de personnel

Par la mutualisation des moyens des intercommunalités membres du pôle métropolitain, l'équipe du Pays de Béarn :

- Met en œuvre les actions déléguées par l'ensemble de ses membres ;
- « A la carte », suit et met en œuvre les activités relevant de deux GAL du territoire (Grand Pau et Lacq-Orthez/Béarn des Gaves) ;
- « A la carte », prolonge la mise en œuvre et conduit la révision du schéma de cohérence territoriale du Grand Pau ;
- Assume les fonctions de management, de gestion administrative et financière liées au Pays de Béarn et au Syndicat Mixte du Grand Pau.

En 2021, le total des frais salariaux s'élèverait à 570 000 € environ dont, « à la carte » :

- 120 000 € pour le prolongement de l'activité des deux GAL-Leader rapprochés ;
- 170 000 € pour la mise en œuvre du SCOT du Grand Pau.

Frais de structure

Pour 2022, les frais de structure sont estimés à hauteur de 75 000 €. Ils comprennent notamment les charges de gestion courante telles le loyer, les fluides, les assurances, l'entretien des locaux, les fournitures, les frais de déplacements des agents, les frais de maintenance, de téléphonie, les frais de communication et les frais des membres du Conseil de développement.

Prestations externalisées et partenariats

Pour la mise en œuvre du programme d'actions développé au point B/, l'équipe permanente du Pays de Béarn aurait vocation à s'appuyer sur des expertises externes et à bâtir des partenariats avec les outils d'ingénierie territoriale existants.

Ces prestations et partenariats intègrent l'aboutissement de plusieurs contrats engagés :

- L'étude portant sur la DATA industrielle (prestataire KPMG) ;
- Le schéma local de l'enseignement supérieur (prestataire Strasbourg conseil) ;
- Les prestations et frais connexes relatifs au programme SUDOE LHIVES (divers prestataires) ;
- Le plan alimentaire territorial (prestataire Ceresco) ;
- Le projet scientifique et culturel de Gurs (prestataire Scarabée) ;
- Le déploiement de la plateforme numérique de coopération entre industriels (Wudo).

D'autres prestations et partenariats pourraient être engagés :

- La poursuite de la mise en œuvre du plan de communication ;
- Les assistances à maîtrises d'ouvrage pour la prospective territoriale et l'élaboration de la marque de territoire ;
- Les premières actions mises en œuvre dans le cadre du programme de valorisation de l'identité culturelle du Béarn ;
- L'organisation d'un événement relatif à la filière hydrogène ;
- L'accompagnement des communes sélectionnées dans le cadre du projet *La nuit sous un autre jour*, ainsi que le partenariat avec le SDEPA dans ce cadre ;
- Le Livre blanc *Plan mobilités Béarn* (convention partenariale AUDAP pressentie) ;
- La révision du SCOT (convention partenariale AUDAP pressentie et diagnostics spécifiques par le recrutement de prestataires) ;
- Le partenariat avec l'école d'architecture de Bordeaux sur le thème *Habiter le Béarn*.

Ces prestations et partenariats sont évalués pour 2022 à 470 000 €.

Le total des dépenses en 2022 (frais de personnel, frais de structure, partenariats et prestations externalisées) s'élèverait donc à 1 115 000 € environ.

II – RECETTES

En termes de recettes, le Pays de Béarn sollicitera en 2022 les contributions des partenaires suivants :

- 205 000 € de l'Union Européenne au titre des programmes Leader (Feader) et Sud-Ouest européen (SUDOE-Feder) ;
- 92 000 € de l'Etat au titre du contrat territoire d'industrie et des actions afférentes portées par le Pays de Béarn ;
- 37 000 € de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du contrat territoire d'industrie (GPECT) et des programmes Leader ;
- 27 000 € du Département des Pyrénées-Atlantiques au titre des programmes Leader ;
- 39 000 € de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes Pyrénées et de la Communauté de communes de Haute-Bigorre au titre du contrat territoire d'industrie et des actions afférentes portées par le Pays de Béarn ;
- 170 000 € relatifs à la mise en œuvre du SCoT du Grand Pau auprès du Syndicat Mixte du Grand Pau.

Pour financer les interventions relatives aux activités du Pays de Béarn, outre la reprise du résultat antérieur, il est proposé une contribution prélevée sur les membres du Pays de Béarn à hauteur de 1,10 € / habitant soit une recette attendue d'environ 413 000 € (la population du Pays de Béarn en 2022 est de 375 991 habitants).

Le pôle métropolitain du Pays de Béarn prévoit donc en recettes pour l'année 2022, hors reprise de l'excédent antérieur, 983 000 €.

TABLEAU RECAPITULATIF DEPENSES-RECETTES

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux	570 000 €	Financements ingénierie interne et prestations externes	570 000 €
Frais de structure	75 000 €	Union européenne	205 000 €
		Etat	92 000 €
		Région Nouvelle-Aquitaine	37 000 €
		Département Pyrénées-Atlantiques	27 000 €
		Syndicat mixte Grand Pau	170 000 €
		Autres groupements	39 000 €
Prestations externes et partenariats	470 000 €	Contribution des membres au prorata de la population	413 000,00 €
		Béarn des Gaves	19 644 €
		Haut-Béarn	36 525 €
		Lacq-Orthez	59 973 €
		Luys en Béarn	32 474 €
		Nord-Est Béarn	38 913 €
		Pau Béarn Pyrénées	181 741 €
		Pays de Nay	32 474 €
		Vallée d'Ossau	10 831 €
		Reprise résultat de fonctionnement reporté	132 000 €
TOTAL	1 115 000 €	TOTAL	1 115 000 €

Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir se prononcer sur les orientations budgétaires exposées ci-dessus.

Les membres du Conseil du Pays de Béarn prennent acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022.

Suivent les Signatures
Pour Extrait Conforme

Le Président,


François BAYROU

Ce texte est examiné sous couvert des dispositions combinées de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales afin de faire face à l'épidémie de covid-19, de la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire et de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire. En vertu de l'article 10 de cette dernière loi, la réunion de l'organe délibérant par téléconférence est rendue possible.

